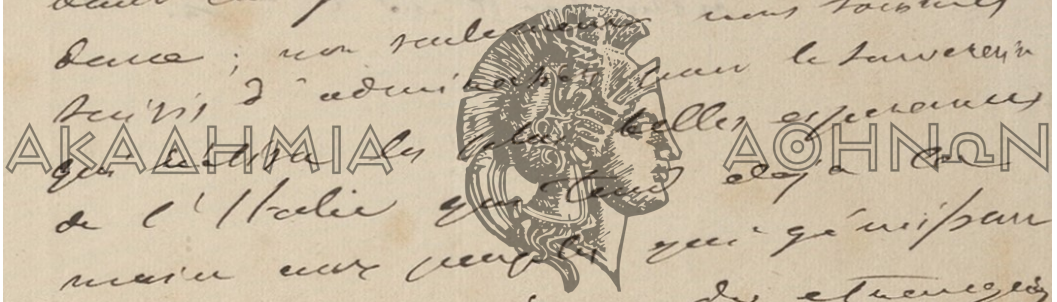


25 Mars 1766.

Monsieur, par ordonnance royale de 10 Mai A.S.  
vous avez en commission de l'érection de monuments  
de la République par son

en vertu de la bonté de sonnet  
tre " la bienveillance de V. M.  
notre assurance si jalouse pour  
seulement nos sources précieuses de  
personnes saines en nous rappelant  
que le sang italien avec le votre  
se généreusement arrose cette ter-  
re de braves et d'espérances, par-  
tant la guerre de votre indépenden-  
cence; non seulement nos sources  
peuvent d'admiration pour le caractère  
de l'Italie qui est de telles espérances  
mais une seule qui se réunissent  
succès tout le sang des étrangers  
mais nous aspirons surtout à voir  
l'auguste reine de V. M. " la  
tête de ceux qui moururent à la rigi-  
mentaire de la guerre honneur et  
martyrs et les grands sacrifices of-  
ferts pour la conquête des droits  
sacrés de l'homme et de la patrie:  
ceux ce nom de braves et de ma-  
trouillants, et de ceux le symbole



De consolation et d'espérance pour tous ceux  
 qui comme nos frères ont encore une  
 patrie à conquérir  
 veuillez leur agréer les hommages  
 respectueux de ceux qui ont l'honneur  
 d'être

Athènes le 15 Mai de N. 111

1862 par les tri-lesambles et dévoués serviteurs  
 membres de la commission  
 nous par et au 6. du 15 Mai

ΑΚΑΔΗΜΙΑ



ΑΘΗΝΩΝ

1862 - 15 Μαΐου  
 2ος θύλος (σφραγισμένος)